

Agriculture : « Le maïs, voilà l'ennemi ! »

André Pochon dénonce la culture du maïs, une aberration économique, environnementale et sociale.



Photo Claude Prigent

André Pochon
Expert en développement durable

● Présenté comme une plante fabuleuse, le maïs est apparu en Bretagne à la fin des années 1960. Et pourtant, dès 1972, il est déclaré sinistré, puis en 1974, puis encore en 1976. L'État verse aux éleveurs une forte subvention pour nourrir leurs bovins. Les agriculteurs en difficulté (« cas difficiles ») se multiplient encore aujourd'hui car la culture du maïs fourrager est excessivement coûteuse et le soja de plus en plus cher. Alors que toutes les études comparatives montrent qu'il en coûte trois fois plus de nourrir une vache au maïs/soja plutôt qu'au pâturage, que des éleveurs herbagers nourrissent deux vaches/hectare au lieu de 1,6 chez les productivistes, la majorité des éleveurs persiste dans le modèle qui mène à l'impasse. Comble de l'ironie, la promotion du lait et de la viande de qualité se fait avec des images de bovins au pâturage. Avec le système herbager, un couple d'agriculteurs s'en tire très bien avec 30 vaches sur 30 hectares au lieu de rechercher des troupeaux de plus en plus grands, souvent pour une seule personne. C'est ainsi que, le nombre d'exploitants diminuant, les bourgs se meurent. Oui, le maïs fourrage est bien, à l'échelle de toute la région, une catastrophe économique et sociale. Il est aussi une menace à l'échelle de notre pays. On sait que la complémentation du maïs en protéines est responsable de 50 % de nos importations de soja, si décriées par tous. Les conséquences néfastes pour l'environnement sont encore plus grandes. Le maïs est le premier responsable des nitrates dans l'eau et donc des algues vertes. En effet, la culture intermédiaire piège

à nitrates (Cipan) est inefficace derrière un maïs fourrager récolté et semé trop tardivement pour avoir une végétation pendant l'hiver. Les reliquats d'azote présents dans le sol après la récolte seront donc lessivés. Il ne peut en être autrement. Ces reliquats seront d'autant plus importants que la fertilisation du maïs au printemps aura été excessive. Pendant des années, le maïs, ne versant pas, a été un dépotoir à lisier : des doses allant jusqu'à 500 N à l'hectare ! Aujourd'hui, les épandages sont réglementés et limités à 100 N à l'hectare. Cependant, la tentation est grande pour l'éleveur de porcs d'y épandre son lisier en excédent. Ni vu ni connu ! On ne peut mettre un contrôleur derrière chaque tonne à lisier. Le maïs est aussi un grand consommateur de pesticides. Pendant des années, les champs de maïs ont été arrosés d'Atrazine. Interdit depuis plus de vingt ans, on en trouve toujours dans nos captages. Il est remplacé par le métolachlore, mais celui-ci est aussi reconnu dangereux pour la santé. Les communes comme celles de Saint-Mayeux (Côtes-d'Armor) ont dû fermer leur captage et se brancher sur Kernéhuël. Hélas, cette retenue, qui alimente une partie du département, contient aussi du métolachlore. Et c'est la culture du maïs fourrage qui a provoqué la baisse de la biodiversité par les arasements et les drainages des zones humides. Où sont les perdrix d'antan ? Les chasseurs ne s'y trompent pas en considérant le maïs comme une calamité. La végétation du maïs a lieu en été. Avec la sécheresse désormais fréquente, l'arrosage du maïs consommera de l'eau, précieuse par ailleurs. Au surplus, après cinq années de maïs sur maïs dans la même parcelle, la matière organique peut baisser de trois à deux pour cent. L'humus ne retient plus l'humidité pour lutter contre la sécheresse. Oui, le maïs est bien l'ennemi numéro un, tant sur le plan économique qu'environnemental et social. Si la majorité des paysans ne veut pas l'entendre, il faudra bien les y contraindre. Il suffit de conditionner le versement des primes Pac à la diminution, voire à la suppression totale du maïs fourrage, telle qu'appliquée dans la mesure agro-environnementale polyculture-élevage bretonne.